



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n° 2008-0885 SURROUND WP CROP
PROTECTANT

Maisons-Alfort, le 4 août 2008

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
SURROUND WP CROP PROTECTANT, n° AMM 2060034**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 11/07/2008 d'un dossier, déposé par Tessenderlo Chemie, relatif à une demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation SURROUND WP CROP PROTECTANT détenue par Engelhard Technologies, société rachetée par BASF SE.

Considérant que la préparation SURROUND WP CROP PROTECTANT a une autorisation de mise sur le marché n°2060034 en cours de validité ;

Considérant la fourniture des documents faisant apparaître le rachat de Engelhard Technologies par BASF SE et de l'attestation d'acceptation de transfert de BASF vers Tessenderlo Chemie ;

Considérant la fourniture d'attestation de fourniture et d'approvisionnement entre Tessenderlo Chemie et BASF SE ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation SURROUND WP CROP PROTECTANT, présentée par Tessenderlo Chemie.

En application de l'article R.253-17 du code rural, l'Afssa recommande que toute décision d'autorisation de mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques soit assortie de l'obligation, pour son détenteur, de fournir annuellement les données chiffrées précises sur les quantités de produit mises sur le marché en France et que ces données, qui fourniraient des éléments utiles à toute évaluation ultérieure de ce produit, soient transmises à l'Afssa.

Pascale BRIAND